

## LUXFUNDS - EQUITY QUALITY SELECTION

Catégorie SFDR : Article 8

Informations liées aux caractéristiques durables du produit (Article 10 SFDR).

### Contents

<b>Sommaire</b> .....	2
<b>Pas d'objectif de durabilité</b> .....	3
<b>Caractéristiques environnementales du produit</b> .....	3
<b>Stratégie d'investissement</b> .....	4
<b>Proportion des investissements</b> .....	5
<b>Contrôle des caractéristiques environnementales</b> .....	5
<b>Méthodologies</b> .....	6
<b>Provenance des données</b> .....	6
<b>Limites de la méthodologie et des données</b> .....	6
<b>Due Diligence</b> .....	7
<b>Politique d'engagement</b> .....	7
<b>Indice de référence</b> .....	7

## Sommaire

L'objectif du Compartiment est de réaliser une croissance du capital à moyen et long-terme en investissant essentiellement dans des sociétés de qualité, qui justifient également de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Le produit fait dès lors la promotion de caractéristiques environnementales et sociales à travers l'utilisation de critères extra-financiers dans son processus de sélection.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) utilisés dans le cadre de la sélection des titres sont les suivants :

- La conformité des sociétés aux principes UNGC
- Le ratio hommes-femmes au sein des conseils d'administration des sociétés
- Le ratio de la rémunération des dirigeants par rapport au salaire moyen des employés
- Le score basé sur le comportement éthique des sociétés
- Le nombre de controverses sur 25 problématiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Pour intégrer ces critères à son processus d'investissement, le produit utilise des stratégies d'exclusion et d'intégration :

1. Les sociétés en violation des principes UNGC et les sociétés jugées les plus à risque selon la politique d'investissement responsable de SPUERKEESS Asset Management (critères détaillés en aval du présent document) sont exclues.
2. Les critères ESG mentionnés préalablement sont quantifiés et ajoutés aux métriques permettant d'évaluer la qualité des sociétés. À cet effet, ces critères font donc pleinement parti du processus d'investissement du compartiment, au même titre que des critères financiers.

Le produit ne possède pas d'indice de référence et ne mesure pas son objectif de durabilité à travers une comparaison à un indice de référence.

## Pas d'objectif de durabilité

Ce produit fait la promotion de caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. A cet effet, le produit ne réalise pas d'investissements durables, mais intègre des critères extra-financiers dans son processus d'investissement.

### Caractéristiques environnementales du produit

Plusieurs indicateurs sont utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales promues :

- Le pourcentage d'investissement dans des sociétés considérées comme de qualité, tel que défini dans le processus d'investissement du produit. À cet effet, plusieurs métriques ESG sont utilisées pour calculer un score ESG agrégé, pour chaque société, qui est ensuite utilisé conjointement à un score financier pour définir la qualité des sociétés. Les critères ESG utilisés à cet effet sont les suivants :

- Le ratio hommes-femmes au sein des conseils d'administration des sociétés
- Le ratio de la rémunération des dirigeants par rapport au salaire moyen des employés
- Le score basé sur le comportement éthique des sociétés
- Le nombre de controverses sur 25 problématiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Au moins 66,67% des actifs nets du Compartiment sont investis dans un portefeuille composé d'actions de qualité tel que défini par la politique d'investissement, et qui tiennent donc compte de ces critères ESG.

- Le pourcentage des investissements dans des sociétés exclues pour des raisons environnementales, sociales ou de gouvernance, qui doit être de 0% maximum.

Les critères menant à l'exclusion d'une société sont les suivants :

Critères/secteurs d'exclusion	Paramètres spécifiques
Production de charbon et production d'électricité issue du charbon	Total cumulé > <b>10% chiffre d'affaires</b>
Extraction & transformation de sables bitumineux  Combustion & traitement thermique des schistes bitumineux  Extraction gaz de schiste	> <b>5 % chiffre d'affaires</b>

Production d'huile de palme	<b>&gt; 10 % chiffre d'affaires (issus de la production d'huile non certifié RSPO)</b>
Déforestation	Exclusion des entreprises forestières et de papier <b>sans pratiques durables de compensation</b>
Controverses	<b>Controverses « En cours », « Structurelles » et jugées « très sévères »</b>
UN Global Compact	<b>Société en violation des principes UNGC</b>
Armement controversé	<b>Dans tous les cas</b>

*L'ensemble de ces données sont obtenues à travers le fournisseur externe MSCI ESG. En ce qui concerne les deux derniers points, MSCI ESG analyse les controverses affectant une société, et relie ces controverses aux principes des Nations-Unies pour en déduire l'alignement ou la violation des principes. Plus d'informations sur la méthodologie du fournisseur sont disponibles à l'adresse suivante [MSCI ESG Controversies & Global Norms Methodology](#).*

## Stratégie d'investissement

L'objectif du Compartiment est de réaliser une croissance du capital à moyen et long-terme en investissant essentiellement dans des sociétés de qualité, qui justifient également de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Le Compartiment investit ses avoirs :

- Essentiellement dans des actions émises par des sociétés domiciliées et/ou cotées dans des Etats-membres de l'OCDE. Ces investissements peuvent être effectués de manière directe et/ou indirecte (par exemple moyennant des OPC/OPCVM d'actions) ;
- Jusqu'à 25% de ses actifs nets dans les autres actifs autorisés suivant le point III.1.A)1.1 de son prospectus (y compris d'autres actions et OPC/OPCVM que ceux mentionnés ci-dessus, des obligations, des instruments du marché monétaire et des dépôts à terme).
- Les actifs du Compartiment pourront comprendre pour une partie minoritaire des titres d'émetteurs domiciliés et/ou cotés dans des pays émergents ainsi que des OPC/OPCVM et/ou d'autres instruments autorisés suivant le point III.1.A)1.1. de son prospectus à orientation « marchés émergents ».

Dans un premier temps, le produit exclut de son univers d'investissements les sociétés qui sont jugées comme trop à risque d'un point de vue de leur durabilité, ou qui ont des incidences négatives importantes sur des facteurs de durabilité. À cet effet, les critères menant à l'exclusion d'une société sont les suivants :

- La part de la production de charbon ou de l'électricité générée à partir du charbon dépasse 10% des revenus de la société.
- Les activités liées aux hydrocarbures non conventionnels (sables bitumineux, schiste bitumineux, gaz de schiste) dépassent 5% des revenus de la société.
- La production d'huile de palme non certifiée RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil) dépasse 10% des revenus de la société.
- La société est liée à l'armement non conventionnel.
- La société a des activités forestières ou de papier, sans pratique durable de compensation.

- La société est exposée à des controverses classifiées comme « actuelles », « structurelles » et « Très sévères ».
- La société est en violation des principes United Nations Global Compact (UNGC).

Ensuite, la stratégie du Compartiment repose sur un processus de sélection bottom-up, qui vise à identifier des sociétés de qualité par l'application d'une série de filtres quantitatifs. La notion de qualité est appréhendée par un ensemble de métriques permettant d'évaluer la soutenabilité de la croissance d'une société, lesquelles sont ensuite classées selon un score de qualité. Au sein de ces métriques figurent des données à caractère ESG, qui sont ainsi prises en compte pour juger de la qualité des sociétés. Ces métriques sont les suivantes :

- Le ratio hommes-femmes au sein des conseils d'administration des sociétés
- Le ratio de la rémunération des dirigeants par rapport au salaire moyen des employés
- Le score basé sur le comportement éthique des sociétés
- Le nombre de controverses sur 25 problématiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Les sociétés sont donc classées selon leur score de qualité agrégé, suite à quoi le quatrième quartile est exclu. De plus, le compartiment investit au moins 66,67% de ses actifs nets dans des actions de qualité, c'est-à-dire des actions de sociétés qui figurent dans le premier quartile de l'univers d'investissement, selon leur score de qualité.

Enfin, SPUERKEESS Asset Management a mis en place un Comité ESG, mensuel, qui est notamment destiné à contrôler et vérifier le respect de la politique d'investissement du produit.

Le produit publiera également des informations sur le respect de ses caractéristiques ESG au sein de ses rapports périodiques.

### Proportion des investissements

Le compartiment investit au moins 66,67% de ses actifs nets dans des actions de qualité, c'est-à-dire des actions de sociétés qui figurent dans le premier quartile de l'univers d'investissement, selon leur score de qualité, lequel tient compte des critères ESG précédemment cités.

La part restante, non alignée aux caractéristiques ESG best-in-class du produits, représente un maximum de 33,33% des actifs nets du compartiment. Cette part est composée de dépôts à vue pour des besoins de trésorerie et d'actions de sociétés qui ne sont pas considérées de qualité. Néanmoins, ces investissements restent soumis à la politique d'exclusion du produit et répondent donc aux garanties environnementales ou sociales minimales.

### Contrôle des caractéristiques environnementales

Les éléments contraignants sont composés des éléments d'exclusion et des contraintes au niveau du produit.

Les éléments contraignants menant à l'exclusion, lesquels s'appliquent à l'ensemble des investissements du produit, sont les suivants:

- La part de la production de charbon ou de l'électricité générée à partir du charbon dépasse 10% des revenus de la société.
- Les activités liées aux hydrocarbures non conventionnels (sables bitumineux, schiste bitumineux, gaz de schiste) dépassent 5% des revenus de la société.
- La production d'huile de palme non certifiée RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil) dépasse 10% des revenus de la société.

- La société est liée à l'armement non conventionnel.
- La société a des activités forestières ou de papier, sans pratique durable de compensation.
- La société est exposée à des controverses classifiées comme « actuelles », « structurelles » et « Très sévères ».
- La société est en violation des principes United Nations Global Compact (UNGC).

Les éléments contraignants au niveau du produit, liés à la stratégie d'intégration et de best-in-class, sont les suivants:

- Un minimum de 66,67% d'investissements dans des sociétés considérées comme de qualité, ce qui tient compte de critères ESG, tel que détaillé dans la réponse précédente. Plus d'information sur ces éléments contraignants, notamment sur la provenance des données propres à ces critères sont disponibles en amont de ce document, au sein de la question relative aux indicateurs de durabilité.

L'univers de sélection des sociétés est mis à jour trimestriellement et le respect de ces critères est confirmé mensuellement.

Un Comité ESG mensuel veille au respect de la politique d'investissement du compartiment.

## Méthodologies

La mesure des indicateurs détaillés ci-dessus est obtenue à travers la somme du poids des investissements liés à chacun des indicateurs. Ces indicateurs sont donc représentés à travers un pourcentage de la valeur nette totale du produit.

## Provenance des données

Les données utilisées pour atteindre les caractéristiques ESG promues par le produit proviennent, en grande partie, de fournisseurs de données externes. Cette recherche provient en grande partie de MSCI ESG.

Conformément à la Procédure d'évaluation et de sélection des fournisseurs de recherche de la Société, tout fournisseur externe de recherche payante doit être sélectionné préalablement à la signature d'un contrat et être évalué tout au long de la relation d'affaires selon certains critères et modalités prédéfinis (couverture des données, qualité des données, prix, etc.).

Le marché des données liées à la durabilité est en constante évolution et la couverture des données est en pleine croissance. Dès lors, la Société recherche régulièrement les avancées du marché des données dans le but de travailler avec des données de qualité.

## Limites de la méthodologie et des données

La méthodologie d'investissement est dépendante de données obtenues à travers des fournisseurs externes. À cet effet, les investissements sous-jacents dépendent des données obtenues chez ces fournisseurs d'accès. La qualité des données externes est évaluée tout au long de la relation d'affaires afin d'assurer que ces données répondent aux besoins de la Société.

Il est également important de noter que la politique d'investissement du produit vise notamment à atteindre des caractéristiques environnementales. La sélection de sociétés basée sur des critères extra-financiers peut entraîner des biais sectoriels et/ou géographiques dans les investissements.

Bien que la méthodologie ait été pensée pour permettre une certaine diversification, notamment grâce à l'utilisation de plusieurs critères ESG intégrés dans l'approche générale du produit.

## Due Diligence

Dans le but de s'assurer que les actifs sélectionnés sont en ligne avec la politique d'investissement du produit, plusieurs contrôles sont en place.

Les sociétés exclues d'après la politique d'exclusion sont introduites dans le logiciel de gestion afin d'assurer un contrôle pré-transaction des investissements.

Le Comité ESG de la Société prend connaissance des investissements et peut, si nécessaire, demander des explications au gérant sur ses investissements, voire le désinvestissement de certaines positions.

## Politique d'engagement

La Société est signataire de l'ONG Carbon Disclosure Project depuis 2020, dans le but de promouvoir la transparence des sociétés quant à leur empreinte environnementale. À cet effet, la Société a notamment participé à la campagne Scienced-based Targets, qui sollicite les grandes entreprises afin qu'elles mettent en place des cibles d'émissions de CO2 sur base scientifique.

Parallèlement, et conformément à sa politique de vote, la Société considère que l'exercice des droits de vote fait partie intégrante de sa responsabilité d'actionnaire sur les plans environnemental, social et de gouvernance, conformément aux engagements qu'elle a pris en tant que signataire des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies).

Ce faisant, la Société se montre déterminée à assurer l'exercice cohérent des droits de vote rattachés aux actions détenues. Plus d'informations sur la politique de vote de Spuerkeess Asset Management sont disponibles à l'adresse suivante :

[https://www.spuerkeess.lu/fileadmin/mediatheque/Spuerkeess\\_Asset\\_Management/Informations\\_legales/Extrait\\_de\\_la\\_Politique\\_du\\_Droit\\_de\\_vote\\_Septembre\\_2023.pdf](https://www.spuerkeess.lu/fileadmin/mediatheque/Spuerkeess_Asset_Management/Informations_legales/Extrait_de_la_Politique_du_Droit_de_vote_Septembre_2023.pdf)

## Indice de référence

Le produit ne possède pas d'indice de référence et ne mesure pas ses caractéristiques environnementales à travers une comparaison à un indice de référence.

---

### Disclaimer

Les informations contenues dans le présent document ont été produites à la date de rédaction et peuvent être modifiées sans préavis. Le présent document est distribué à des fins d'information uniquement et ne saurait constituer un conseil, une offre ni une invitation de la part ou au nom de Spuerkeess Asset Management à acheter ou vendre un produit financier. Spuerkeess Asset Management ne pourra être tenue pour responsable des conséquences pouvant résulter de l'utilisation des informations contenues dans le présent document. Tout investissement ou toute transaction ou autre décision ne doit être mise en œuvre par les clients qu'après une lecture attentive des conditions applicables au produit, le document d'informations clés (KIID), le prospectus ou tout autre document précontractuel.